FRC 3.20059a 20057

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 20935

RAPPORT

FAIT

AU CONSEIL DES ANCIENS,

PAR LEBRUN.

Séance du 27 ventôse, an 4.

CITOYENS,

QUE vous adoptiez ou que vous rejetiez la résolution qui vous est soumise, je crois que rien n'est plus indifférent aujourd'hui à l'intérêt des finances.

Mais ce qui n'est pas indifférent, c'est que nous connoissions l'esprit qui l'a dictée, que nous l'envisagions sous toutes ses faces, que sur cette matière des monnoies, si simple en effet et pourtant si mal entendue, nous n'ayons que des notions saines et des principes constans qui éclairent des délibérations plus importantes.

THE NEWBERRY LIBRARY

Ce qui a frappé, ce qui a dû frapper d'abord votre commission, c'a été la contradiction entre la loi du 8 frimaire et la résolution qui vous étoit présentée.

Si cette contradiction n'a point arrêté le Conseil des Cinq-cents, c'est sans doute qu'un grand intérêt lui a paru devoir motiver un changement de mesures.

Cet intérêt n'est point développé dans le *considérant* de la résolution : on n'y trouve qu'un motif d'économie ; et, quelles que soient les circonstances qui nous pressent, ce motif seul ne pourroit justifier une déviation si prompte, si marquée, du principe qu'avoit adopté le Corps législatif.

Ce grand intérêt ou ce fantôme d'intérêt, nous le trouverons dans la nécessité réelle ou apparente d'un changement de système sur la circulation du numéraire et des assignats.

En frimaire, le Conseil des Cinq-cents avoit pensé que tout devoit être rappelé à des valeurs réelles ;

Qu'il falloit établir un rapport connu entre l'assignat et le numéraire métallique ;

Que, dans l'impossibilité de relever l'assignat à sa valeur originaire, il falloit du moins en assujétir la dégradation à une marche réglée ;

Qu'il falloit enfin, par toutes sortes de moyens, ramener l'argent et l'or dans la circulation.

De là la nécessité d'encourager la fabrication du numéraire métallique.

Aujourd'hui, ou du moins à l'époque où la dernière résolution a été prise, d'autres vues ont paru dominer dans le Conseil des Cinq-cents.

Tous les vœux se sont portés vers le retour de l'assignat à sa valeur première.

Mais l'assignat avili ne peut se relever à côté de l'or et de l'argent.

De là on a conclu, au moins tacitement, qu'il falloit décourager la fabrication des monnoies métalliques.

Tel est, citoyens, le secret de cette contradiction. Je ne me permettrai point de prononcer aujourd'hui entre les deux systèmes.

Mais je dirai que, pour être en état d'apprécier la résolution, il falloit que vous connussiez, que vous discutassiez le principe qui en étoit la base.

Il n'a point été exprimé.

Votre commission ne s'est pas permis de suppléer à ce silence, et de chercher le motif véritable, quand le préambule lui en présentoit un qui avoit quelque vraisemblance.

Mais de ce silence sur l'esprit des résolutions qui vous sont présentées, résulte une discussion incomplète, une délibération aveugle, un rejet hasardé, ou une approbation irréfléchie.

Dans toute autre circonstance, je demanderois que cette résolution fût ajournée jusqu'à ce que les autres résolutions qui concernent les finances eussent subi l'épreuve de la discussion.

Mais heureusement nous n'avons pas besoin de tant de circonspection.

Je crois que le Conseil des Cinq-cents s'est trompé sur l'importance et le résultat de la mesure qu'il vous propose.

Je crois que la loi du 9 frimaire n'a point encouragé la fabrication du numéraire.

Je crois que la résolution actuelle n'est pas nécessaire pour la décourager.

Je crois qu'elle peut, sans aucun inconvénient, être adoptée ou rejetée.

J'aurois desiré que dans cette affaire, comme dans toutes les autres, notre délibération eût pu être appuyée sur des faits positifs.

J'aurois voulu qu'on eût mis sous vos yeux le tableau de la fabrication depuis le 9 frimaire dernier.

Vous y auriez vu la démonstration de ce que je vous avance, que cette loi du 9 frimaire n'a point encouragé la fabrication.

Vous en auriez conclu, comme moi, que la révocation de cette loi ne sauroit la décourager.

Cette démonstration que je ne puis tirer des faits, je la tirerai des circonstances qui nous environnent, et je l'établirai par des raisonnemens invincibles.

La balance du commerce est depuis 1789 contre nous. Nous devons à l'étranger.

L'étranger n'a donc envoyé en France ni numéraire ni matières d'or et d'argent : donc le commerce n'a point alimenté nos monnoies.

Supposons que nous eussions encore quelques relations utiles avec des peuples voisins, et voyons si ces relations donneroient un solde qui pût être converti en monnoies nationales.

Des relations de cette espèce n'existeroient encore qu'avec la Suisse, la Hollande, la Belgique, la Suède, le Danemarck, ou les Etats-Unis.

Mais la Suisse, si elle étoit notre débitrice, la Suisse s'acquitteroit avec notre numéraire même que l'émigration y a porté.

Autant en feroit la Belgique, autant la Hollande.

La Suède, le Danemarck, les Etats-Unis, se seroient acquittés en denrées, comme ils s'acquittent avec toutes les nations.

Il ne faut pas croire qu'on soit tenté de reporter aux monnoies un numéraire encore circulant, et de l'échanger contre le numéraire républicain, que la malveillance calomnie et discrédite.

L'Espagne ne nous a encore rien fourni.

Si l'Espagne nous devoit, le commerce transporteroit notre créance aux autres nations dont nous sommes les débiteurs, pour nous acquitter avec elles.

Restent donc, pour alimenter nos monnoies, quelques lingots appartenant à la nation, quelques débris de vaisselle appartenant à des particuliers, et échappés aux inquisitions décemvirales.

Cette vaisselle, ne croyez pas qu'on la porte aux ateliers monétaires.

Ceux qui pourront la conserver, la conserveront comme une dernière ressource, ou comme un objet de spéculation ou de jouissance.

Ceux qui sont réduits à la vendre, trouveront à l'échanger avec plus d'avantage contre du numéraire ou contre des assignats.

Dans ces négociations, ils trouveront encore l'attrait

du mystère et le grand intérêt de cacher ou leurs ressources ou leur pauvreté.

Il est donc bien démontré par le raisonnement, que la loi du 9 frimaire n'a point encouragé la fabrication des monnoies.

Il est donc démontré que la révocation de cette loi ne sauroit la décourager.

Les faits sont certainement d'accord avec le raisonnement.

La résolution ne présente donc aucun intérêt dans le moment actuel.

Détachons-nous maintenant des circonstances, et jetons un coup d'œil sur cette matière des monnoies.

Votre commission vous a cité une autorité imposante. Il faut, vous a-t-elle dit d'après Stewart, il faut encourager la fabrication des monnoies, quand la balance du commerce est défavorable; il faut l'abandonner à elle-même, quand cette balance est avantageuse.

Citoyens, quand la balance du commerce est défavorable, il faut, quelque chose que vous fassiez, il faut que vous acquittiez ce que vous devez à l'étranger.

Si vous ne pouvez pas l'acquitter avec le produit de votre sol, avec le produit de votre industrie, il faut que vous l'acquittiez en marchandises ou en métaux.

Dans ce dernier cas, que feront tous les encouragemens que vous pouvez donner à la fabrication? si ces encouragemens appellent les métaux de l'étranger, Vous augmenterez encore votre dette, et vous nécessiterez un plus grand écoulement de votre numéraire car il faudra payer ces métaux en argent.

Que si vous vous acquittez avec vos denrées, avec votre industrie, la balance redeviendra égale, ou même bientôt avantageuse.

Et, dans cet état, la fabrication marche nécessairement; elle supporte sans inconvéniens les frais qu'elle entraîne, et ce seroit une erreur du gouvernement de l'encourager par des sacrifices.

Ainsi, règle générale: encourager l'agriculture, le commerce, l'industrie; mais ne donner à la fabrication des monnoies que de la surveillance et de la justice.

Un jour viendra pourtant où la République fera un grand sacrifice dans cette partie.

Quand la confiance sera rétablie, quand on ne pourra plus douter de la stabilité de la constitution, quand la sagesse du gouvernement sera démontrée par l'expérience, quand enfin nos relations commerciales auront repris leur cours, alors il faudra rappeler notre numéraire dispersé dans l'Europe ou enseveli dans les entrailles de la terre; il faudra ramener toutes nos monnoies à l'uniformité légale.

Cette grande opération, elle ne sera bien faite, complétement faite, qu'aux dépens du trésor public.

L'Angleterre nous a donné un grand exemple : ses monnoies étoient altérées par le temps; il en circuloit de trois ou quatre règnes; une partie étoit disséminée dans l'Europe.

Pour rétablir l'uniformité du poids et du titre, l'Angleterre fit une refonte générale, et rendit au particulier, non pas seulement le poids qu'il avoit apporté, mais le poids et le titre légal.

Ce sacrifice coûta beaucoup d'argent, sans doute; mais il valut à la loyauté anglaise une grande réputation, une grande confiance, et dès-lors une grande source de prospérité.

Ce qu'elle a fait, nous le ferons; mais, en attendant, notre soin unique doit être de porter l'économie dans notre administration, de ramener l'équilibre dans nos relations commerciales, de fixer l'opinion par la sagesse et la maturité de nos délibérations.

Nos ateliers monétaires sont dans l'inaction.

Mais aussi nos ateliers monétaires sont trop multipliés.

Un seul suffiroit à nos besoins; peut-être un seul suffiroit à notre surveillance.

L'Angleterre n'en a qu'un.

Si vous craignez de trop innover dans cette matière, nous devrions du moins n'en conserver que trois, un à Paris, un à Bayonne, un à Perpignan ou à Limoges, du côté de cette Espagne d'où découlent en France toutes les matières d'or et d'argent.

Que si nous voulions encourager l'introduction du nu-

méraire étranger, nous pourrions, sans inconvéniens, tolérer la circulation des piastres : c'est la monnoie des deux mondes. Le titre en est connu ; les yeux y sont accoutumés, et la contrebande en amène toujours quelque quantité dans nos départemens méridionaux.

L'Angleterre ne trouve aucun inconvénient a laisser dans la circulation l'or de Portugal, l'or de France, le ducat de Hollande, les piastres d'Espagne.

Il résulte de là un esprit de calcul, une habitude de combinaisons parmi tous les citoyens. Le voyageur croit retrouver sa patrie par-tout où il retrouve la monnoie de son pays et la faculté de s'en servir. Cette considération est digne d'une nation hospitalière, et qui peut prétendre à être un jour la métropole de l'Europe.

Cette distinction accordée à une monnoie espagnole flatteroit, je crois, l'orgueil délicat d'une nation qui attache un grand prix à l'opinion des autres peuples, et qui verroit dans cette préférence un lien commencé par l'estime, par l'affection, et une tendance à confondre nos intérêts mutuels.

Je conclus, en rentrant dans le cercle dont je suis sorti un moment, que la loi du 9 frimaire étoit inutile ; que la résolution qui nous occupe, inutile elle-même dans ce moment, rentre pourtant dans les principes.

Que si ces principes sont bien sentis, si nous sommes bien déterminés à ne nous en plus écarter que dans la circonstance grande et unique que je vous ai indiquée, nous pouvons sans crainte passer sur la contradiction de deux résolutions si rapprochées l'une de l'autre.

Je vote pour l'approbation de la résolution.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, l'an IV.